

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

Convocation le 29 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhovenn, Élisabeth Bousquet, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier et Fabrice Redoules

Était absent : Rémy Soullignac, Fabrice De Nardi, Sylvia Jouhanneau et Dominique Colombo qui donne procuration à Fabrice Redoules

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

MODALITÉS ET PLAN DE FINANCEMENT « REMANIEMENT DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE ST LAURENT »

Monsieur Le Maire présente le contenu du courrier d'alerte réalisé par l'UDAP suite à la visite sanitaire, par ce service, du Monument Historique Classé, l'église St Laurent. Outre une présentation synthétique des dégradations, ce courrier contient une proposition de travaux en deux temps : des travaux d'entretien et d'investissement.

Monsieur Le Maire, à l'appui des propositions du courrier d'alerte de l'UDAP, propose dans un premier temps de concentrer les efforts de la commune sur les travaux d'entretien.

Pour ce faire, des devis ont été établis par l'entreprise Izard _ 46700 DURAVEL pour un montant de travaux de 16 803,80€ HT, avec un taux de TVA à 20% soit un TTC de 20 164,56€ à la demande de la mairie.

Au regard des prix d'une part et de l'adéquation des prestations avec les attendus du courrier d'alerte d'autre part, Monsieur Le Maire propose de retenir l'entreprise Izard pour un montant de 20 164,56€ et propose de poursuivre la procédure de lancement de travaux d'entretien sur l'église St Laurent en transmettant cette offre à l'UDAP en vue de recueillir son avis technique.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION = 16 803,80€ HT

Subventions :

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANTS	ANNÉE SOLLICITÉ
État	6 721,52€ (40%)	2019
Région Occitanie	3 360,76€ (20%)	2019
Département	3 360,76€ (20%)	2019
TOTAL SUBVENTIONNÉ	13 443,04€ (80%)	

Autofinancement : 3 360,76€ HT + 3 360,76€ de TVA soit un montant 6 721,52€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2021, date des fonds de compensations accordés par L'État.

Le conseil Municipal :

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine

Vu le courrier d'alerte établi par l'UDAP

Vu la proposition de l'entreprise IZARD, pour un marché d'entretien de la toiture de l'Eglise St Laurent (Remaniement de la couverture de la nef, toiture canal de part et d'autres du clocher, nettoyage des chevets en Lauzes).

Considérant la pertinence de la proposition de travaux de l'UDAP et de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de **RETENIR** l'offre de l'Entreprise IZARD, pour d'entretien de la toiture de l'Eglise St Laurent (Remaniement de la couverture de la nef, toiture canal de part et d'autres du clocher, nettoyage des chevets en Lauzes) pour un montant de 20 164,56€ TTC, 16 803,80€ HT.
- d'**APPROUVER** le plan de financement suivant et d'établir un dossier de demande de subvention auprès du guichet unique assuré par le Conseil Départemental du Lot :
 - Etat : 40% du montant Hors Taxe
 - Région Occitanie : 20% du montant Hors Taxe
 - Département du Lot : 20 % du montant Hors Taxe maximum (modulable à la baisse en fonction de la population et de l'effort fiscal).
- de **MAINTENIR** informé l'UDAP des avancées de ce dossier afin d'en assurer la conduite conformément aux attentes de ce service et du Code du patrimoine.
- d'**AFFICHER** cette délibération pendant un mois en mairie et de la publier au recueil des actes administratifs.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.
- d'**INSCRIRE** en investissement, le programme 201903 « Toiture église St Laurent » dans le budget principal 2019.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré
en séance publique, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 12/06/2019
Le Maire,
Jérôme Bonafous



Les Arques, le 11/06/2019

Le Maire,
Jérôme Bonafous

